



CULTURES DU CŒUR EN QUELQUES MOTS

L'association *Cultures du Cœur*, association nationale sous la présidence d'honneur de Roger HANIN et la Présidence de Michel BERNARD, ancien Directeur Général de l'ANPE et actuel Président du FASILD (Fond d'Action et de soutien pour l'Intégration et la Lutte contre la discrimination), reçoit dès sa fondation le soutien de M. Christian PONCELET, Président du Sénat. Déclarée **association d'intérêt général** en septembre 2005, elle développe aujourd'hui son action sur plus de cinquante départements.

VOCATION DE CULTURES DU CŒUR

L'association *Cultures du Cœur* agit dans le cadre du programme de lutte contre les exclusions. La loi du 29 juillet 1998 stipule dans son article 40 que « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ».

L'association *Cultures du Cœur* a la conviction que **l'accès aux productions, aux pratiques et aux équipements culturels, artistiques, sportifs, de loisirs et de tourisme éducatif de toute personne en situation de précarité est essentiel dans un processus global et durable de formation du citoyen, de tissage du lien social et de l'épanouissement de chacun dans le cadre d'un processus global d'insertion.** C'est également un **levier efficace qui participe au maintien du lien social et familial, à l'ouverture de l'autre et au développement de tout individu.**

Son action s'étend sur trois grands axes d'interventions :

- A) **Les Pratiques Culturelles** : en facilitant l'accès aux spectacles et aux équipements culturels, sportifs, aux activités de loisirs et de tourisme éducatif des publics en situation de précarité avec une préparation préalable leur permettant d'acquérir les repères nécessaires.
- B) **Les Pratiques Artistiques en amateur** : promouvoir la créativité de ces publics et leur capacité à s'approprier l'expression artistique (ou sportive) après avoir été spectateur constitue la suite logique des *Pratiques Culturelles*.
- C) **La formation** des personnels des diverses entités sociales, culturelles et éducatives qui collaborent à l'action de Cultures du Cœur sur le terrain afin d'optimiser l'efficacité du processus mis en place.

A) LES PRATIQUES CULTURELLES

Dans le cadre de ses activités, l'association *Cultures du Cœur* sollicite les structures culturelles, sportives, de loisirs ou de tourisme éducatif, « **les partenaires** », qui s'engagent à ouvrir leur portes aux personnes en difficulté en mettant à leur disposition des invitations et en proposant des actions de sensibilisation et de formation (visites, rencontres, débats, ateliers spécifiques).

Parallèlement, l'association développe un réseau de structures sociales, « **les relais** », qui souhaitent utiliser l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et au tourisme éducatif comme vecteur d'insertion.

Cultures du Cœur s'appuie sur ces « relais » pour identifier le public bénéficiaire et lui faire part de l'offre proposée en respectant notre charte déontologique et notamment les points suivants :

- le principe de gratuité réservé aux publics en grande difficulté économique.
- Le libre choix des activités.
- L'incitation aux sorties en famille.
- l'accompagnement par une préparation ou un suivi des activités qui peut être complété avec la collaboration bénévole d'artistes et de volontaires.

Cultures du Cœur joue le rôle d'interface entre ces divers réseaux. **En 2007, nos 5 702 entreprises culturelles partenaires ont proposé près de 660 000 places et 241 500 invitations ont été choisies par nos publics avec l'aide des 5 323 relais sociaux qui adhèrent à notre réseau.**

B) LES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

Actuellement expérimenté en Ile de France

Deux thèmes développés par le Comité interministériel de lutte contre l'exclusion ont retenu notre attention :

- a) favoriser l'accès aux pratiques artistiques ou sportives des populations défavorisées des quartiers sensibles ou des zones rurales afin de rompre leur isolement culturel synonyme d'exclusion sociale.
- b) faire émerger des talents dans les cités ou les zones rurales pour faire changer le regard porté sur leurs habitants.

Notre participation effective à la *politique de la ville* se fait dans le domaine de l'animation de quartiers en favorisant l'accès des publics défavorisés aux pratiques artistiques ou sportives au moyen de l'échange avec des créateurs et collectifs d'artistes en résidence dans des lieux éphémères. Ces derniers répondent à un cahier des charges élaboré par les publics concernés, en concertation avec nos « relais » sociaux. *Cultures du Cœur* assure alors le montage technique de l'opération, en lien étroit avec les collectivités locales et les bailleurs sociaux, propriétaires des locaux mis à disposition de manière temporaire, les artistes et les bénéficiaires.

C) LA FORMATION

Cultures du Cœur, c'est aussi un service de formation à deux thèmes:

- a) **Formation des travailleurs sociaux des « relais » à la médiation culturelle** : leur rôle est de susciter l'envie de sortir des personnes en difficulté économique en élargissant le champ de leurs références culturelles et de leur donner des repères nécessaires pour franchir les nombreuses barrières socioculturelles avant de pouvoir envisager une sortie. En effet, au-delà de l'obstacle économique, une simple invitation ne suffit pas. Nous faisons acquérir aux animateurs, éducateurs et travailleurs sociaux les outils pour la mise en place de cette médiation qui leur permettra ainsi de motiver des gens qui se sentent exclus de la culture et de faire naître en eux le désir d'entrer en contact avec la culture.
- b) **Formation des personnels des établissements culturels et sportifs « partenaires » à l'Internet professionnel** : au cœur du projet se trouve le site www.infospectacles.com C'est directement par ce site Internet que se fait le choix des places offertes par nos « partenaires » grâce à un système de réservation en temps réel. La traçabilité et les nombreuses fonctionnalités que propose notre site est un élément déterminant de notre efficacité et donc de crédibilité auprès de nos partenaires. La formation que nous dispensons a pour but d'initier les personnels des entreprises culturelles, sportives, de loisirs et de tourisme éducatif à l'ensemble des possibilités offertes par notre site et de maîtriser les opérations nécessaires à son utilisation quotidienne. Nos « partenaires » pourront ainsi optimiser la visibilité de leur action auprès du grand public.

UNE ACTION RECONNUE

L'association *Cultures du Cœur* est un organisateur important, pleinement engagé dans la lutte contre l'exclusion, qui met son savoir-faire au service des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

C'est pourquoi de nombreuses institutions soutiennent notre action au plan national et établissent des conventions pluriannuelles d'objectifs avec notre association. Nous pouvons citer notamment :

- la Présidence du Sénat (Convention signée)
- le ministère de la Culture (Convention signée)
- le ministère de la Cohésion Sociale (Convention signée)
- le ministre de la Famille, de la Santé et des Solidarités (Convention signée)
- le ministère de l'Education Nationale (Convention signée)
- le ministère de la Justice (Convention en cours d'élaboration)
- le ministère de l'Intérieur (Convention en cours d'élaboration)
- le CNOSF et toutes les Fédérations Françaises de Sport
- Une dizaine de Conseils Régionaux.
- l'Assemblée des Départements de France (Convention signée)
- l'Association des Régions de France (Convention en cours d'élaboration)
- Une trentaine de Conseils Généraux.
- l'ANPE (Convention signée)
- la CNAF (Convention signée)
- l'ADAMI (Convention signée)
- la SACD
- la Caisse des Congés Spectacles

POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

Afin que le plus grand nombre de personnes en situation de grande précarité ou d'exclusion puissent bénéficier de nos prestations, Cultures du Cœur a besoin de :

- **vos appuis relationnels** pour nous permettre d'augmenter le nombre de nos « **Partenaires** » dans le monde culturel, artistique, sportif, du loisir ou du tourisme éducatif et de nos « **Relais** » (Centres sociaux, associations s'occupant d'insertion etc...) pour sensibiliser les publics que nous voulons toucher.
- **votre appui financier** pour le démarrage de l'activité et sa pérennité.
- de **Volontaires** pour animer et administrer l'association Cultures du Cœur.

CULTURES DU CŒUR Franche-Comté :

Président : Jean-Louis GENEST

Chargées de développement :

Virginie Cassagne (bureau de Besançon), cdc25@culturesducoeur.org

(bureau du Jura), cdc39@culturesducoeur.org

Gaëlle Maurel (bureau de Vesoul), cdc70@culturesducoeur.org

(bureau du Territoire de Belfort); cdc90@culturesducoeur.org